

Date de dépôt : 5 novembre 2019

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M. Thierry Cerutti : Amendons le contrat de prestations avec la Fondation des parkings

Rapport de M. Mathias Buschbeck

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports a étudié la motion 2418 durant deux séances, les 30 janvier et 28 février 2018, sous la présidence de M. Bernhard Riedweg.

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. David Favre, directeur général des transports ;
- M. Guy Schrenzel, secrétaire général adjoint.

Que M. Vincent Moret, procès-verbaliste, soit remercié pour la fidèle restitution des débats.

Séance du 30 janvier 2018

Audition du motionnaire

Pour le motionnaire, les résidents genevois passent fortement à la caisse de par tous les impôts qu'ils doivent payer et de par le fait que les parkings à Genève sont les plus chers du pays.

Il pense qu'étant donné que la Fondation des parkings travaille sur la base d'un contrat de prestations, il serait bien de revoir ce contrat et de l'assouplir. La population genevoise en a marre de devoir toujours payer plus cher pour tout. Ce serait bien de faire en sorte qu'une personne se parquant à midi ait le temps de manger tranquillement. Ce serait également bien que les gens aient plus de temps le week-end pour faire leurs courses.

Questions/réponses

Q. : Une telle mesure engendrerait un manque à gagner.

R. : L'Etat ne doit pas compter sur les incivilités des citoyens pour faire son budget.

Q. : D'où est tiré l'information selon laquelle les parkings à Genève seraient les plus chers du pays ?

R. : Il ne peut pas répondre à cette question. Il estime que c'est une réalité.

Q. : 40 à 50% des gens ne paient pas leur stationnement à Genève, ne vaudrait-il pas mieux que les gens se mettent en règle afin d'éviter de payer des amendes ?

R. : La motion ne concerne pas le montant des amendes. En outre, il ne demande pas la gratuité partout. Il demande simplement une tolérance entre 12h et 14h la semaine et durant le samedi.

Position du département

Il y a un gros problème d'incivilités avec le stationnement à Genève. Il n'y a même pas 40% de payeurs. A l'heure actuelle, la situation de la Ville de Genève est différente de celle des autres communes. Les communes sont libres de s'organiser et de contracter un contrat de prestations avec les personnes désirées (Fondation des parkings, APM, privés, etc.).

A titre d'exemple, si Versoix décide de mandater la Fondation des parkings pour tout contrôler en permanence, elle peut sans autres le faire. La compétence du stationnement est en main du canton et c'est ce dernier qui paie la Fondation des parkings pour contrôler les zones horodateurs et les zones bleues de 8h à 19h du lundi au samedi. Environ une fois par semaine, toutes les places sont contrôlées. Pour cela, la Fondation des parkings touche une dizaine de millions de francs par an. Elle restitue environ une dizaine de millions de francs des horodateurs. Les contraventions en ville de Genève partent pour la police. Il doute que le montant de 70 millions soit correct. La Fondation des parkings ne s'enrichit donc pas avec cet argent. Le département considère que le contrôle du stationnement doit être renforcé à Genève. Le tarif actuel à Genève n'est pas le plus haut de Suisse. Le but n'est pas de pénaliser les gens mais de favoriser la circulation des véhicules. Il n'y a donc pas de raison d'instaurer une tolérance. Il peut toutefois confirmer qu'il est possible de stationner jusqu'à 14h30 en arrivant entre 11h30 et 13h30 sur les zones bleues. Cela concerne les jours ouvrables du lundi au

vendredi. Le but est d'avoir un taux de rotation au niveau des places. C'est également un levier quant à l'utilisation des véhicules pour venir au centre-ville. L'effet serait donc plutôt négatif pour les commerçants, car il y aurait justement moins de tournus et ainsi une personne occupant une place pourra rester deux à trois fois plus longtemps. Le montant total des amendes en ville de Genève doit tourner autour de 20 millions de francs.

Il ne voit pas pourquoi il faut assouplir ces règles alors qu'ils ont une situation pour le stationnement qui est dramatique à Genève. Ils essaient de trouver des solutions pour mettre de l'ordre. La situation est déjà suffisamment compliquée ainsi.

L'audition de l'association des commerçants est refusée.

L'audition de la Fondation des parkings est acceptée.

Séance du 28 février 2018

Audition de la Fondation des parkings

Le représentant de la fondation explique tout d'abord que l'argent récolté du fait du contrôle du stationnement tourne plutôt autour de 15 millions de francs que de 70 millions. Les agents de la Fondation des parkings ne font pas du tout de zèle. Il présente l'évolution des amendes en ville de Genève depuis 2004. Il n'y a aucune augmentation exponentielle. Il y a environ 360 000 amendes à Genève. Il affirme ensuite que le texte de la motion est imprécis et mensonger. La part de recette des amendes venant de la Fondation des parkings tourne effectivement autour des 15 millions de francs. Cela représente 19% des montants avancés dans la motion. Concernant la gratuité au centre-ville, il est surpris qu'il y ait encore ce genre de débat aujourd'hui. Cela va à l'opposé de ce qui se fait dans les villes qui gèrent bien leur mobilité.

De par le contrat de prestations, la Fondation des parkings dispose d'un mandat clair issu de règles politiques. Les agents du stationnement ne répondent qu'à ces règles. Il n'y a aucun excès et il demande simplement aux agents du stationnement de faire le travail qui est demandé par les instances politiques. Aujourd'hui, il y a entre 60% et 70% des personnes qui ne paient pas leur parking à Genève. Il répète que la Fondation des parkings ne fait que respecter ce qui est demandé par l'Etat et il ajoute que, le jour où ils demanderont au personnel de la Fondation des parkings de juger chaque situation avant de mettre une amende afin de prendre en compte certaines particularités, la politique de stationnement de l'Etat sera réduite à néant.

Concernant le taux de paiement, il est de 30% à Genève alors qu'il est, par exemple, de 90% à Barcelone. 75% des amendes sont recouvrées par la suite. Cela s'est beaucoup amélioré ces dernières années. Le chiffre de 15 millions donné au début de la présentation est calculé en tenant compte du 75% de taux de recouvrement.

Questions/réponses

Q. : On peut relever une baisse du nombre d'amendes infligées l'année dernière, cela vient-il du fait qu'ils ont moins de temps pour effectuer des contrôles en ville de Genève de par la zone importante qu'ils doivent couvrir ?

R. : Cela est dû à de nombreux facteurs. Ils ont démarré une nouvelle façon de contrôler la rue avec la Scancar. L'efficacité est nettement améliorée grâce à cet outil. Leur idée n'est pas de mettre des amendes de façon frénétique, mais simplement de pousser les concitoyens à payer leur place de parking.

Q. : Quel sera le pourcentage de contrôle par place grâce à la Scancar ?

R. : Ce n'est pas la Scancar qui met l'amende sur la voiture. Cette dernière ne fait qu'envoyer des informations aux agents du stationnement afin de rendre leur travail plus efficace. La Scancar est une petite voiture pouvant prendre jusqu'à 500 photos à l'heure. Le fonctionnement est simple. La voiture parcourt la rue et lit les plaques. Elle crée une liste de relevés. Ces informations sont transmises à la base de données centralisée de la Fondation des parkings. Cette dernière lit s'il y a un droit de stationnement payé sur un horodateur ou via l'application. En fonction de cette analyse, l'agent va recevoir un ordre de mission pour aller vers les véhicules qui n'ont pas le droit de stationner. L'agent a des points à vérifier autour de lui. Beaucoup plus de points apparaissent sur son écran que ce qu'il peut réellement vérifier. Toutefois, son efficacité est grandement améliorée car il ne contrôle plus que les véhicules qui sont mal stationnés. Une dernière étape sera la dématérialisation de l'amende. Pour cela, il faut convaincre Berne. Ils préparent également un système de géolocalisation afin d'avoir une connaissance très précise de l'emplacement des places afin de produire des statistiques.

Discussion et prises de position

Le parti socialiste refusera cette motion. Tous les considérants ainsi que les chiffres sont faux et mensongers. Il n'y a absolument pas d'excès de zèle frénétique comme c'est expliqué dans la motion. La Fondation des parkings ne fait pas non plus les poches de nos concitoyens. Ils vont également à l'encontre d'un éventuel assouplissement des directives du contrat de prestations de la Fondation des parkings.

Le PDC refusera cette motion qui est incohérente. Il faut au contraire améliorer les contrôles afin d'améliorer la mobilité à Genève et au centre-ville.

Les Verts n'accepteront pas cette motion. Des mesures fortes doivent être prises pour réduire l'emprise de la voiture au centre-ville, notamment en augmentant le prix du stationnement, ce qui libérera des places pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Le PLR affirme que cette motion est totalement déplacée et que la gratuité du centre-ville serait un véritable aspirateur à voitures. Il n'entrera pas en matière.

L'UDC estime également que les termes utilisés dans cette motion sont exagérés. Seulement 35% des usagers paient leur parking, ce qui est très peu. Il faut donc au contraire inciter les gens à payer leur stationnement. Ils n'accepteront donc pas ce projet.

Le MCG soutiendra cette motion, mais ne proposera pas de rapport de minorité.

Votes

Le président met aux voix la M 2418 :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstention : –

La M 2418 est refusée.

Catégorie préavisée : extraits

Proposition de motion (2418-A)

Amendons le contrat de prestations avec la Fondation des parkings

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le canton de Genève est champion national suisse en matière de racket des automobilistes ;
- que, en 2014, les contraventions ont rapporté près de 70 millions de francs à l'Etat ;
- que cette hausse exponentielle est due en partie à l'excès de zèle frénétique des contractuels de la Fondation des parkings ;
- qu'il n'est pas juste de financer une fondation de droit public avec l'argent des contribuables pour ensuite leur faire les poches,

invite le Conseil d'Etat

à assouplir les directives annexées au contrat de prestations avec la Fondation des parkings.